



SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Compte-rendu affiché le 20 décembre 2019

Ordre du jour :

1. Ouvertures dominicales des commerces de détail – Avis du Conseil Municipal
2. Anjou Bleu Communauté – Modification des statuts
3. Liaison douce provisoire Segré-Le Lion d'Angers – Convention de participation aux frais d'étude et de travaux entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou
4. Commune déléguée de Segré – Création d'un terrain de football synthétique- Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football
5. Règlement intérieur du vide-grenier organisé par l'espace jeunes
6. Avis sur le projet d'exploitation d'un atelier de veaux de boucherie par le GAEC des Sources
7. Commune déléguée de la Chapelle sur Oudon - Quartier Ecobu - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 30/06/2019
8. Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée - Quartier les Chênes - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 30/06/2019
9. Commune déléguée de St Martin du Bois - Quartier Le clos des voyelles - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 30/06/2019
10. Commune déléguée de Segré - Quartier le Court Pivert - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 30/06/2019
11. Commune déléguée de Segré - Quartier le Cloteau de la Minière - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 30/06/2019
12. Communes déléguées de Segré et Ste Gemmes d'Andigné - Quartier de la Gare - Approbation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité au 30/06/2019
13. Associations – Attribution complémentaire de subvention – Année 2019
14. Programme de rénovation d'éclairage public 2019 – Remplacement des ballons fluo avec le SIEML
15. Commune déléguée de Châtelais– Enfouissement des réseaux d'électricité, de

télécommunication et d'éclairage public - Tranche 1 Rue Principale – Avant-Projet
Définitif -

16. Commune déléguée de Châtelais – La Basse Garde – Conventions de servitude avec le
SIEMML pour la pose d'un réseau
17. Commune déléguée l'Hôtellerie de Flée – Convention d'entretien et de participation
financière entre le Département du Maine et Loire et la commune
18. Participation versée pour la scolarisation d'enfants de Segré-en-Anjou Bleu dans des
communes extérieures – Année scolaire 2018-2019
19. Modification du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2020
20. Charte d'utilisation des panneaux lumineux de Segré-en-Anjou Bleu

Questions diverses

Conseil Municipal du 19 décembre 2019 à 20h30

Secrétaire de séance : Mme LEMALE Myriam

Liste des pouvoirs écrits : 13

Nombre de délégués présents : 107
(quorum : 95)

Nombre de délégués votants : 120

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 7 novembre 2019

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
	GRIMAUD	Gilles	1			
AVIRE	JAMES	Marie-Agnès	1			
AVIRE	GASTINEAU	Christophe	1			
AVIRE	BOULMANT NOMBALLAIS	Christian	1			
AVIRE	VENIERE	Bruno		1		
AVIRE	DENOUS	Bernard	1			
AVIRE	CHANTEUX	Evelyne		1		
AVIRE	LEMALE	Myriam	1			
AVIRE	GROSBOIS	Mélanie	1			
AVIRE	MOESIS	Marie-Noëlle	1			
BOURG D'IRE	BOULTOUREAU	Hubert	1			
BOURG D'IRE	FREMY	Didier	1			
BOURG D'IRE	GILLIER	Michel		1		
BOURG D'IRE	MENARD	Anthony	1			
BOURG D'IRE	RENAULT	Sonia	1			
BOURG D'IRE	DOUTRE	Romain		1		
BOURG D'IRE	BELLANGER	Anne		1		
BOURG D'IRE	GEMIN	Yannis		1		
BOURG D'IRE	GUENY	Nadège		1		
BOURG D'IRE	GILLIER	Jean-François		1		
BOURG D'IRE	SAVARIS	Claude		1		
BOURG D'IRE	JOLIVEL	Emmanuel		1		
CHATELAIS	HEULIN	Pierre-Marie	1			
CHATELAIS	VITRE	Alain		1		
CHATELAIS	HUREL	Philippe	1			
CHATELAIS	CHAUVIN	Hélène		1		
CHATELAIS	TROTTIER	Gildas		1		
CHATELAIS	BOCAGE	Frédéric		1		
CHATELAIS	BAUDOUIN	Guy		1		
CHATELAIS	VERGEREAU	Danielle	1			
CHATELAIS	HEULIN	Danielle	1			
CHATELAIS	HEYNER-ROUSSEAU	Marion		1		
CHATELAIS	GROSCHNER	Birgit		1		
LA CHAPELLE / OUDON	PASSELANDE	Germain	1			
LA CHAPELLE / OUDON	GRANIER	Jean-Claude	1			
LA CHAPELLE / OUDON	BEAUMONT	Jean-Pierre	1			
LA CHAPELLE / OUDON	MIGRAINE	Marc	1			
LA CHAPELLE / OUDON	FOUILLET	Alain	1			
LA CHAPELLE / OUDON	PELLETIER	Christine	1			
LA CHAPELLE / OUDON	CHAUVEAU	Carine	1			
LA CHAPELLE / OUDON	FOUCHE	Guylaine		1		
LA CHAPELLE / OUDON	LEUSIE	Marc	1			
LA CHAPELLE / OUDON	FLORTE	Ludovic		1		
LA CHAPELLE / OUDON	JAMET	Guillaume		1		
LA FERRIERE DE FLEE	CHAUVEAU	Olivier	1			
LA FERRIERE DE FLEE	BELLANGER	Jean-Luc		1	1	CHAUVEAU Olivier
LA FERRIERE DE FLEE	GEORGET	André	1			
LA FERRIERE DE FLEE	DURAND	Christelle	1			
LA FERRIERE DE FLEE	LEMALE	Philippe		1		
LA FERRIERE DE FLEE	LARDEUX	Florence		1		
LA FERRIERE DE FLEE	GAULTIER	Marc		1		
LA FERRIERE DE FLEE	MARIE	Sylvain	1			
LA FERRIERE DE FLEE	PERROIS	Christian	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	GROSBOIS	Claude	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
L'HOTELLERIE DE FLEE	CHERBONNIER	Frédéric	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	ROCHEPEAU	Pierre	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	TROTTIER	Marie-Annick	1			
L'HOTELLERIE DE FLEE	DELANOUE	Michel	1			
LOUVAINES	PELLUAU	Dominique	1			
LOUVAINES	GAUTIER	Jérôme	1			
LOUVAINES	LARDEUX	Dominique	1			
LOUVAINES	COUTINEAU	Michel	1			
LOUVAINES	DENUAULT	Raymond		1		
LOUVAINES	BRICAULT	Patrick		1		
LOUVAINES	CHARTIER	Manuella		1		
LOUVAINES	FEIPEL	Christine	1			
LOUVAINES	SAIGET	Sonia		1		
LOUVAINES	GAUBERT	Emmanuel		1		
LOUVAINES	BOISSEAU	Sylvie	1			
LOUVAINES	DES FRANCS	Florence		1		
LOUVAINES	DE LA SELLE	Noémie		1	1	PELLUAU Dominique
LOUVAINES	DE LA FERTE	Thierry		1		
MARANS	SEJOURNE	Serge	1			
MARANS	DERSOIR	Gaëtan		1		
MARANS	BOUE	Gilbert	1			
MARANS	THIERRY	Irène	1			
MARANS	BEUTIER	Aurélie		1		
MARANS	MAINFROID	Mary		1		
MARANS	RETIER	Daniel	1			
MARANS	ABELARD	Isabelle		1		
MARANS	GESLIN	Henri	1			
MARANS	SEJOURNE	Michel	1			
MARANS	HELBERT	Emilie		1		
MARANS	BOUILLET-LE LIBOUX	Jérémy		1	1	SEJOURNE Serge
MARANS	BESNIER	Loïc		1		
MONTGUILLON	RONCIN	Joël	1			
MONTGUILLON	MOULLIERE	Sandrine	1			
MONTGUILLON	GARNIER	Marcel	1			
MONTGUILLON	GELU	Daniel		1	1	RONCIN Joël
MONTGUILLON	BRANCHEREAU	Emmanuelle		1		
MONTGUILLON	GEINDREAU	Christophe		1		
MONTGUILLON	PELUAU	Laurence		1		
MONTGUILLON	BIANG NZIE	Patrick	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	GAULTIER	Jean-Noël	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	BROSSIER	Daniel	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	TROUILLEAU	Jacky		1	1	BESNIER Michel
NOYANT LA GRAVOYERE	GIRAUD	Nadine		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	DUMONT	Jean-Yves	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	SAUVAGE	Véronique	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	ANNONIER	Claude	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	BURET	Geneviève		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	BRUAND	Martine	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	MARTIN	Bernadette	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	METAYER	Caroline		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	BESNIER	Michel	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	MONVOISIN	Nathalie	1			
NOYANT LA GRAVOYERE	DUVAL	Mickaël		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	LECLERCQ	Vanessa		1		
NOYANT LA GRAVOYERE	SORTANT	Olivier		1		

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
NOYANT LA GRAVOYERE	DAVID	Julien		1		
NYOISEAU	OREILLARD	Gabriel	1			
NYOISEAU	EVAIN	Christiane	1			
NYOISEAU	BELIER	Denis		1	1	BELLIER Geneviève
NYOISEAU	BELLIER	Geneviève	1			
NYOISEAU	THOMAS	Anne-Cécile	1			
NYOISEAU	FOLLIARD	Loïc		1	1	VERDIER Laurent
NYOISEAU	ROISNET	Valérie		1	1	OREILLARD Gabriel
NYOISEAU	PRAIZELIN	Nicolas		1		
NYOISEAU	CAILLERE	Laure		1		
NYOISEAU	VERDIER	Laurent	1			
NYOISEAU	BODIER	Marcelle		1		
NYOISEAU	GATINEAU	Thierry		1		
NYOISEAU	SEREX	Francis		1		
NYOISEAU	LORENZI	Mariette	1			
NYOISEAU	CHEVALIER	Jean	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	TAULNAY	Jean-Claude		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	CUINET	Alain		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	MARSAIS	Thérèse		1	1	BOUVET Jean-Olivier
STE GEMMES D'ANDIGNE	PORCHER	Jean-Luc		1	1	COUE Henri
STE GEMMES D'ANDIGNE	COUE	Henri	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	BOUVET	Jean-Olivier	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	CERISIER	Isabelle	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	PAUMIER	Céline	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	MICHEL	Muriel		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	GUILLET	Marina		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	VASLIN	Corentin	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	FOURNIER	Daniel	1			
STE GEMMES D'ANDIGNE	PROD'HOMME	Michel		1		
STE GEMMES D'ANDIGNE	RUELLO	Nathalie		1		
ST MARTIN DU BOIS	BELLIER	André	1			
ST MARTIN DU BOIS	CHOQUET	Maryline		1	1	BELLIER André
ST MARTIN DU BOIS	CHERE	Nicolas	1			
ST MARTIN DU BOIS	PELTIER	Nicolas	1			
ST MARTIN DU BOIS	MALINGE	Monique	1			
ST MARTIN DU BOIS - 49500	LAIZE	René	1			
ST MARTIN DU BOIS - 49500	LECLERC	Emile		1		
ST MARTIN DU BOIS	LEBRETON	Michel	1			
ST MARTIN DU BOIS	GROSBOIS	Jean-Michel		1		
ST MARTIN DU BOIS	MARSOLLIER	Loïc		1		
ST MARTIN DU BOIS	LEZE	Laëtitia		1	1	CHERE Nicolas
ST MARTIN DU BOIS	CHAUVEAU	Christelle	1			
ST MARTIN DU BOIS	ELEOUE	Arnaud		1		
ST SAUVEUR DE FLEE	BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	PASQUIER	Jean-Pierre	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	GELU	André	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	BLANCHARD	Yolande	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	COTTIER	Guillaume	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	PROUST	Mélanie	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	GIBOIRE	Frédéric	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	GASNIER	Virginie		1	1	PROUST Mélanie
ST SAUVEUR DE FLEE	BOISTEAU	Marie-Christine	1			
ST SAUVEUR DE FLEE	ROULLEAU	Sébastien	1			

Commune	Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
SEGRE	CHAUVIN	Bruno	1			
SEGRE	BERTHELOT	Jérôme	1			
SEGRE	COQUEREAU	Geneviève	1			
SEGRE	THAUNAY	Hervé	1			
SEGRE	BASLE	Catherine	1			
SEGRE	GALON	Joseph	1			
SEGRE	ROMANN	Colette	1			
SEGRE	GUIMON	Vincent		1		
SEGRE	GASNIER	Monique		1		
SEGRE	BUCHOT	Marie-Françoise		1		
SEGRE	LEFORT	André	1			
SEGRE	JUBLIN	Marc	1			
SEGRE	BRECHETEAU	Gilles		1		
SEGRE	LEDOUX	Jean-Yves	1			
SEGRE	MORICEAU	Philippe	1			
SEGRE	HENRY	Karen	1			
SEGRE	ALBERT	Béatrice	1			
SEGRE	BARREAU	Laurent		1		
SEGRE	ORDONAUD	Soizic		1		
SEGRE	LHOTE	Sophie		1		
SEGRE	RONFLE	Dominique		1		
SEGRE	DENIS-POIZOT	Françoise	1			
SEGRE	DROUIN	Emmanuel	1			
SEGRE	BIOTEAU	Stéphanie	1			
SEGRE	STEPHANE	Géraldine	1			
SEGRE	BIZOT	Maxence	1			
			107	82	13	

Point n°1 : Ouvertures dominicales des commerces de détail – Avis du Conseil Municipal

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

Monsieur le Maire expose que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi « Macron », a modifié les conditions dans lesquelles le repos hebdomadaire peut être supprimé dans les établissements de commerce de détail.

Ainsi, la liste des dimanches concernés par cette suppression doit être fixée par arrêté municipal avant le 31 décembre pour l'année suivante. Cette liste doit être soumise pour avis, avant signature de l'arrêté, au Conseil Municipal et aux organisations syndicales. Cet avis ne s'impose pas au Maire car il s'agit d'un avis simple.

Monsieur le Maire propose de fixer les 6 dimanches suivants comme pouvant être travaillés en 2020 :

-Le 12 janvier 2020	1 ^{er} dimanche des soldes d'hiver
-Le 28 juin 2020	1 ^{er} dimanche des soldes d'été
-Le 30 août 2020	Dimanche précédant la rentrée scolaire
-Le 29 novembre 2020	Marché de Noël des commerçants du centre-ville
-Les 13 et 20 décembre 2020	Dimanches précédant Noël

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la proposition de 6 dimanches pouvant déroger au repos dominical en 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	111	
Contre :	2	GARNIER Marcel, STEPHANE Géraldine
Abstentions :	5	SAUVAGE Véronique, BOISTEAU Marie-Christine, DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel, BIZOT Maxence
N'ont pas participé au vote :	2	SEJOURNE Serge, BOUILLET-LE LIBOUX Jérémy (pouvoir exercé par SEJOURNE Serge)

Point n°2 : Anjou Bleu Communauté – Modification des statuts

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté ont été fixés par arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, puis modifiés à trois reprises :

- par arrêté préfectoral en date du 24 novembre 2017,
- par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2018,
- par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération en date du 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire a retiré sa délibération du 25 juin 2019 portant approbation du modificatif n°4 des statuts. En effet, quelques ajustements se sont avérés utiles et nécessaires. Il est proposé aujourd'hui cette quatrième modification des statuts d'Anjou Bleu Communauté, afin de prendre en compte les actions réellement menées et les projets à venir. Les principaux apports sont les suivants :

- **Intégrer une compétence optionnelle voies d'intérêt communautaire** : voies vertes inscrites au Schéma régional véloroutes et voies vertes (SR3V) des Pays-de-la-Loire,
- **Préciser la compétence optionnelle relative à la politique du logement et du cadre de vie**, concernant notamment l'élaboration, le suivi et l'animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), ainsi que le soutien aux actions en faveur du logement des actifs dont la mobilité professionnelle implique un changement de résidence administrative et familiale vers le territoire communautaire,
- Préciser la compétence de la Communauté de Communes en matière de **transition énergétique**,
- Mentionner l'intervention de la Communauté de Communes en matière d'**énergies renouvelables**, par l'exercice de compétences annexes qu'elle partage avec ses Communes membres,
- **Intégrer une compétence culture** dans les compétences facultatives de la Communauté de Communes, pour qu'elle puisse apporter son soutien aux actions culturelles en milieu scolaire et extra-scolaire, permettant de favoriser un développement culturel cohérent sur le territoire communautaire,
- Préciser le **soutien aux actions de développement de l'agriculture** au titre des compétences facultatives d'Anjou Bleu Communauté en matière de développement économique,
- **Mettre en cohérence des statuts** avec les compétences transférées à d'autres structures (exemple : le PETR du Segréen), afin de respecter le principe de spécialité applicable à la Communauté de Communes,
- Créer la possibilité pour la Communauté de Communes de réaliser des **prestations de services** auprès des Communes membres et collectivités et établissements non membres.

Il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur le projet de statuts modifiés, qui vous a été transmis en même temps que la convocation à la présente séance, et est joint en annexe.

Il est précisé que le Conseil municipal de chaque Commune membre d'Anjou Bleu Communauté dispose de trois mois pour se prononcer sur cette modification statutaire dans des conditions de majorité requises pour la création de la Communauté de Communes, et définies à l'article L 5211-5 du CGCT, à savoir : l'accord exprimé des deux tiers au moins des conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux

tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires feront ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral, si la majorité qualifiée est atteinte à l'issue de cette consultation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-5, L 5211-17, L 5214-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° DRCL/BI/2018-191 du 28 décembre 2018,

VU la délibération du Conseil communautaire d'Anjou Bleu Communauté n° 2019-06-25-01 du 25 juin 2019, relative à la modification n° 4 des statuts de la Communauté de Communes,

VU le projet de modification des statuts d'Anjou Bleu Communauté, joint en annexe,

Considérant qu'une modification des statuts d'Anjou Bleu Communauté permettrait de prendre en compte les actions réellement menées et les projets à venir,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, joints en annexe,

PRECISE que les statuts comportent parmi les compétences obligatoires l'accueil des gens du voyage telles que le prévoient les textes. Les aires de petits passages, ou terrains désignés ou haltes-désignées régulièrement assimilés à des sites réservés pour les gens du voyage sont en réalité destinés à assurer le droit de circuler de tous les citoyens. Ces aires restant de la compétence des Communes.

Vote du Conseil :

Pour :	117	
Abstentions :	2	RENAULT Sonia, DENIS-POIZOT Françoise
N'a pas participé au vote :	1	DROUIN Emmanuel

Point n°3 : Liaison douce provisoire Segré - Le Lion d'Angers – Convention de participation aux frais d'étude et de travaux entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou

Présentation : Gilles GRIMAUD

Proposition de délibération

Monsieur le Maire rappelle qu'Anjou Bleu Communauté et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ont engagé, dernièrement, une réflexion sur l'aménagement d'une voie verte sur le chemin de halage situé le long de l'Oudon entre Segré et Le Lion d'Angers, et ce, pour connecter les itinéraires structurants existants sur le territoire (voie verte Château-Gontier/Segré/Châteaubriant et chemin de halage de la Mayenne).

En attendant l'aménagement définitif de cette liaison en site propre, il est proposé de mettre en œuvre un itinéraire provisoire en empruntant les voies communales existantes.

A ce titre, Monsieur le Maire propose que la commune de Segré-en-Anjou Bleu, compétente en matière de voirie, prenne en charge les travaux de jalonnement de l'itinéraire qui sera retenu par les collectivités, et qu'elle conventionne avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, afin de répartir équitablement les coûts de cette opération, sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

INVESTISSEMENTS		RESSOURCES	
Objet	Montant HT	Entité	Montant
Etude	8 000 €	CD49 (30 %)	7 056 €
Travaux (jalonnement de l'itinéraire retenu)	15 520 €	CCVHA (35 %)	8 232 €
		SEAB (35 %)	8 232 €
TOTAL HT	23 520 €	TOTAL	23 520 €

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement présenté précédemment, ainsi que le projet de convention entre la commune et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement d'un itinéraire provisoire entre Segré et Le Lion d'Angers,

APPROUVE la convention de participation entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer ces annexes, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	90
Contre :	5 BEAUMONT Jean-Pierre, THOMAS Anne-Cécile, GELU André, BERTHELOT Jérôme, DENIS-POIZOT Françoise
Abstentions :	24 LEMALE Myriam, GROSBOIS Mélanie, MENARD Anthony, RENAULT Sonia, MIGRAINE Marc, CHAUVEAU Carine, GEORGET André, CHERBONNIER Frédéric, TROTTIER Marie-Annick, GAUTTIER Jérôme, LARDEUX Dominique, COUTINEAU Michel, BOISSEAU Sylvie, SAUVAGE Véronique, MARTIN Bernadette, EVAIN Christiane, VERDIER Laurent, VASLIN Corentin, CERISIER Isabelle, MALINGE Monique, BASLE Catherine, MORICEAU Philippe, BIOTEAU Stéphanie, MONVOISIN Nathalie
N'a pas participé au vote :	1 BRUAND Martine

**Point n°4 : Commune déléguée de Segré – Création d’un terrain de football synthétique –
Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football**

Présentation : Marie-Agnès JAMES

Proposition de délibération

Le projet de création d’un terrain synthétique de football répond aux besoins de l’ESSHA Football en terme de maintien des entrainements et des matchs en période hivernale et de participation au projet de développement du club. Le terrain synthétique sera homologué en niveau 4. Le nouvel éclairage sera homologué en niveau E5 (LED), évolutif à moyen terme vers un niveau E4.

La Fédération Française de Football peut apporter une aide, au titre du Fonds d’Aide au Football Amateur (F.A.F.A.), pour un montant de 50 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’approuver le dépôt de la demande de subvention correspondante,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le dépôt d’une demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour un montant de 50 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 112

Contre : 1 DENIS-POIZOT Françoise

Abstentions : 7 PERROIS Christian, BOUE Gilbert, BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, VERDIER Laurent, DROUIN Emmanuel, BIOTEAU Stéphanie

Point n°5 : Règlement intérieur du vide-grenier organisé par l'espace jeunes

Présentation : Jean-Pierre PASQUIER

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose que l'Espace Jeunes met en place avec les jeunes des actions d'autofinancement afin de réduire le coût de leurs séjours ou de leurs sorties.

Dans ce cadre, il est organisé chaque année un vide-grenier couvert au Parc des Expositions de Segré-en-Anjou Bleu.

Afin de l'organiser, il est impératif de mettre à jour le règlement intérieur.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil d'approuver la mise à jour du règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur du vide-grenier,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 119

N'a pas participé au vote : 1 MORICEAU Philippe

Point n°6 : Avis sur le projet d'exploitation d'un atelier de veaux de boucherie par le GAEC des Sources

Présentation : Joël RONCIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 14 octobre 2019, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture d'une consultation du public, du mercredi 6 novembre au vendredi 6 décembre 2019, concernant la demande d'autorisation, présentée par le GAEC des SOURCES, pour la mise en place d'un atelier de veaux de boucherie, au lieu-dit « La Cézilaie » - Le Tremblay – 49420 Ombrée d'Anjou.

La commune de Segré-en-Anjou Bleu étant située dans un rayon d'un kilomètre autour du projet, et étant concernée par le plan d'épandage, elle doit, à ce titre, formuler un avis sur ce projet.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose, au Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après avis de la commission environnement rural, d'émettre un avis favorable sur la demande présentée par le GAEC des SOURCES, pour la mise en place d'un atelier de veaux de boucherie comprenant au maximum 672 places sur caillebotis, situé au lieu-dit « La Cézilaie » - Le Tremblay – 49420 Ombrée d'Anjou.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la note explicative de synthèse adressée avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019,

VU l'avis de la commission environnement rural en date du 13 novembre 2019,

EMET un avis favorable sur la demande présentée par le GAEC des SOURCES en vue de créer un atelier de veaux de boucherie, au lieu-dit « La Cézilaie » - Le Tremblay – 49420 Ombrée d'Anjou

Vote du Conseil :

Pour :	84	
Contre :	10	BRUAND Martine, MARTIN Bernadette, EVAIN Christiane, BELLIER Geneviève, VERDIER Laurent, BLANCHARD Yolande, HENRY Karen, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, DROUIN Emmanuel
Abstentions :	25	RENAULT Sonia, VERGEREAU Danielle, GRANIER Jean-Claude, DELANOUE Michel, LARDEUX Dominique, FEIPEL Christine, BOISSEAU Sylvie, MOULLIERE Sandrine, BIANG NZIE Patrick, SAUVAGE Véronique, BELIER Denis (pouvoir exercé par BELLIER Geneviève), LORENZI Mariette, CHEVALIER Jean, VASLIN Corentin, FOURNIER Daniel, MALINGE Monique, BOISTEAU Marie-Christine, ROULLEAU Sébastien, GALON Joseph, JUBLIN Marc, MORICEAU Philippe, ALBERT Béatrice, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence, MONVOISIN Nathalie
N'a pas participé au vote :	1	TROUILLEAU Jacky (pouvoir exercé par BESNIER Michel)

Point n°7 : Commune déléguée de La Chapelle sur Oudon – Quartier Ecobu – Approbation du Compte-Rendu d’Activités à la Collectivité au 30 juin 2019

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l’Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l’aménagement et à la commercialisation du Quartier Ecobu (commune déléguée La Chapelle sur Oudon), a été signé le 9 juillet 2009, entre la commune de la Chapelle sur Oudon et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 15 ans.

Madame l’Adjointe au Maire présente le compte rendu d’activités établi par Alter Cités au 30 juin 2019. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 1 060 000 € HT.

Après avis des commissions finances, urbanisme et développement durable de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d’approuver le bilan prévisionnel et la participation de la commune contre remise d’ouvrage (travaux extérieurs).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l’avis des commissions finances, urbanisme et développement durable en date du 9 décembre 2019,

APPROUVE le présent compte-rendu d’activités au 30/06/2019, portant les dépenses et les recettes de l’opération à 1 060 000 € HT,

APPROUVE le montant prévisionnel de la participation contre remise d’ouvrage à hauteur de 64 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	117	
Abstentions :	2	STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence
N’a pas participé au vote :	1	JUBLIN Marc

**Point n°8 : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Quartier les Chênes –
Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2019**

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Les Chênes (commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée), a été signé le 9 février 2015, entre la commune de l'Hôtellerie de Flée et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 15 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activité établi par Alter Cités au 30 juin 2019. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 1 138 000 € HT.

Après avis des commissions finances, urbanisme et développement durable de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel et la participation pour compensation de prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances, urbanisme et développement durable en date du 9 décembre 2019,

APPROUVE le présent compte-rendu d'activités au 30/06/2019, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 138 000 € HT,

APPROUVE la participation pour compensation de prix à hauteur de 17 500 €, et l'avenant au traité de concession d'aménagement tenant compte de cette participation financière de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	117	
Abstentions :	2	STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence
N'a pas participé au vote :	1	DENIS-POIZOT Françoise

**Point n°9 : Commune déléguée de Saint Martin du Bois – Quartier le Clos des Voyelles -
Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2019**

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la convention de concession d'aménagement, relative à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Le Clos des Voyelles (commune déléguée de Saint Martin du Bois), a été signée le 9 septembre 2005, entre la commune de Saint Martin du Bois et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 20 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activité établi par Alter Cités au 30 juin 2019. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 2 434 000 € HT.

Après avis des commissions finances, urbanisme et développement durable de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel, le montant de la participation de la commune et son échéancier de versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances, urbanisme et développement durable en date du 9 décembre 2019,

APPROUVE le présent compte-rendu d'activités au 30/06/2019, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 434 000 € HT,

APPROUVE le montant de la participation totale de la commune maintenue à 398 000 €, dont 270 000 € ont été versés,

APPROUVE l'échéancier de versement de la participation communale suivant :

- 30 000 € de 2020 à 2022
- Le solde en 2023

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 117

Abstentions : 2 STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

N'a pas participé au vote : 1 THOMAS Anne-Cécile

Point n°10 : Commune déléguée de Segré – Quartier le Court Pivert - Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2019

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que la convention publique d'aménagement, relative à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier Le Court Pivert (commune déléguée de Segré), a été signée le 2 juillet 2007 entre la commune de Segré et la SODEMEL (devenu Alter Cités), et ce, pour une durée de 20 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activités établi par Alter Cités au 30 juin 2019. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 7 297 000 € HT.

Après avis des commissions finances, urbanisme et développement durable de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel et le montant de la participation de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances, urbanisme et développement durable en date du 9 décembre 2019,

APPROUVE le présent compte-rendu d'activités au 30/06/2019, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 7 297 000 € HT,

APPROUVE le montant de la participation de la commune à hauteur de 823 000 € dont 586 000€ ont déjà été réglés. Cette participation comprend :

- 386 000 € HT au titre des travaux extérieurs
- 437 000 € pour assurer l'équilibre de l'opération (dont 200 000 € ont été versés sur la période 2016 et 2017)

APPROUVE le versement, après 2020, du solde de la participation d'équilibre d'un montant de 237 000 €, et ce, en fonction du rythme de commercialisation de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	111
Contre :	2 DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel
Abstentions :	3 STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence
N'ont pas participé au vote :	4 BOISSEAU Sylvie, EVAIN Christiane, PORCHER Jean-Luc (pouvoir exercé par COUE Henri), LEZE Laëtitia (pouvoir exercé par CHERE Nicolas)

**Point n°11 : Commune déléguée de Segré – Quartier le Cloteau de la Minière -
Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2019**

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que le traité de concession, relatif à l'aménagement et à la commercialisation du Quartier du Cloteau de la Minière (commune déléguée de Segré), a été signé le 29 octobre 2012, entre la commune de Segré et la SPLA de l'Anjou (devenue Alter Public), et ce, pour une durée de 15 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activités établi par Alter Public au 30 juin 2019. Le bilan prévisionnel maintient le montant des dépenses et des recettes à 2 604 000 € HT.

Après avis des commissions finances, urbanisme et développement durable de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel au 30 juin 2019, et de procéder à la clôture de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances, urbanisme et développement durable en date du 9 décembre 2019,

APPROUVE le présent compte-rendu d'activités au 30/06/2019, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 2 604 000 € HT,

DECIDE de procéder, en 2020, à la clôture de l'opération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	104	
Contre :	1	DROUIN Emmanuel
Abstentions :	14	BEAUMONT Jean-Pierre, BOISSEAU Sylvie, MARTIN Bernadette, EVAIN Christiane, VERDIER Laurent, CERISIER Isabelle, LEBRETON Michel, GELU André, ALBERT Béatrice, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIOTEAU Stéphanie, BIZOT Maxence, MONVOISIN Nathalie
N'a pas participé au vote :	1	SEJOURNE Michel

Point n°12 : Communes déléguées de Segré et Ste Gemmes d'Andigné – Quartier de la Gare - Approbation du Compte-Rendu d'Activités à la Collectivité au 30 juin 2019

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 septembre 2012, la Communauté de Communes du Canton de Segré a confié à la SPLA de l'Anjou (devenue Alter Public), l'aménagement et la commercialisation de la ZAC du Quartier de la Gare (communes déléguées de Segré et de Sainte Gemmes d'Andigné), et ce, dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement d'une durée de 20 ans.

Madame l'Adjointe au Maire présente le compte rendu d'activités établi par Alter Public au 30 juin 2019. Le bilan prévisionnel porte les dépenses et les recettes à 18 281 000 € HT.

Après avis des commissions finances, urbanisme et développement durable de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan prévisionnel et le montant des participations de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions finances, urbanisme et développement durable en date du 9 décembre 2019,

APPROUVE le présent bilan prévisionnel au 30/06/19 portant les dépenses et les recettes de l'opération à 18 281 000 € HT,

APPROUVE le montant prévisionnel de la participation révisé à 2 103 000 €, réparti entre :

- Une participation, d'ores et déjà versée, au titre des remises d'ouvrage (travaux extérieurs, assainissement, ...) de 331 000 €
- Une participation au titre d'un complément de prix de 124 000 €
- Une participation d'équilibre de 1 648 000 € (dont 1 000 000 € ont été versés)

APPROUVE le versement, après 2020, du solde des participations d'un montant de 772 000 €, et ce, en fonction du rythme de commercialisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour : 115

Contre : 1 DROUIN Emmanuel

Abstentions : 4 EVAIN Christiane, DENIS-POIZOT Françoise, STEPHANE Géraldine, BIZOT Maxence

Point n°13 : Associations – Attribution complémentaire de subvention – Année 2019

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil une nouvelle demande de subvention sollicitée depuis la dernière réunion par l'IME Clairval pour le financement d'un voyage à la montagne. Cette demande concerne un projet d'inclusion des enfants handicapés dans un dispositif de classes dites « normales ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention complémentaire suivante au titre de l'année 2019 :

IME Clairval	1 000 €
--------------	---------

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son Représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DIT que la dépense est inscrite et sera mandatée sur le compte 6574 du budget 2019.

Vote du Conseil :

Pour : 119

N'a pas participé au vote : 1 BELIER Denis (pouvoir exercé par BELLIER Geneviève)

Point n°14 : Programme de rénovation d'éclairage public 2019 – Remplacement des ballons fluo avec le SIEML

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le programme de rénovation des ballons fluo sur la commune de Segré-en-Anjou Bleu pour 2019 avec une participation du SIEML de 50% et qui sera assuré par le S.I.E.M.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.E.M.L. en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

VU le plan de financement :

Montant de l'opération :	
Commune déléguée de Châtellais	
Secteur Zouave et Pilmil	22 147.62 € HT
Secteur Route de Craon	2 199.60 € HT
Secteur Route de l'Hôtellerie et de St Quentin	1 233.41 € HT
Commune déléguée de Noyant-la-Gravoyère	
Secteur 8 mai, Ledroit et Besnier	6 937.77 € HT
Secteur Allée des Chênes	3 152.00 € HT
Secteur Vieille Rue	9 305.92 € HT
Secteur Rue des Tilleuls	5 259.45 € HT
Secteur Bel Horizon	24 751.34 € HT
Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée	
Secteur Rue des Tilleuls	9 557.89 € HT
Commune déléguée de St Martin du Bois	
Secteur Rue des Deux Haies	7 653.59 € HT
A déduire :	46 099.30 € HT
participation du S.I.E.M.L (50%)	
Montant à la charge de la commune (50%)	46 099.30 € HT

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour le versement d'un fonds de concours pour le programme de rénovation des ballons fluo sur la commune de Segré en Anjou Bleu pour 2019,

DIT QUE les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire,

DIT que le crédit correspondant sont inscrit au budget primitif 2019.

Vote du Conseil :

Unanimité 120

Point n°15 : Commune déléguée de Châtelais – Enfouissement des réseaux d’électricité, de télécommunication et d’éclairage public – Tranche 1 Rue Principale – Avant-Projet Définitif

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Vu la délibération n°2019-128 du 1^{er} juillet 2019 donnant un avis favorable pour le versement d’un fonds de concours d’un montant de 94 008 € TTC au SIEM, portant sur l’avant-projet sommaire pour le programme d’enfouissement des réseaux d’électricité, de télécommunication et d’éclairage public rue Principale sur la commune déléguée de Châtelais,

Vu la modification du plan de financement, il convient de délibérer à nouveau sur l’Avant-Projet Définitif du programme d’enfouissement des réseaux d’électricité, de télécommunication et d’éclairage public rue Principale sur la commune déléguée de Chatelais, qui sera assuré par le S.I.E.M.L.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

VU l’article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du S.I.E.M.L. arrêtant le règlement financier en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du S.I.E.M.L. en date du 17 décembre 2019 arrêtant la liste des opérations d’effacement des réseaux basse tension électrique et d’éclairage public,

VU le plan de financement :

Montant de l’opération :	
Distribution publique électricité	176 834.13 € HT
Eclairage public	62 961.33 € HT
Génie civil télécom	42 364.33 € TTC
A déduire : participation du S.I.E.M.L	191 836.17 € HT
Montant à la charge de la commune :	90 323.38 € TTC

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour le versement d’un fonds de concours pour le programme d’enfouissement des réseaux d’électricité, de télécommunication et d’éclairage public rue Principale sur la commune déléguée de Chatelais, qui sera assuré par le S.I.E.M.L.

DIT QUE les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le S.I.E.M.L.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019-128 du 27 juin 2019 portant sur le même objet.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que le crédit correspondant est inscrit au budget primitif 2019.

Vote du Conseil :

Pour : 119

N'a pas participé au vote : 1 MENARD Anthony

Point n°16 : Commune déléguée de Châtelais – La Basse Garde – Conventions de servitude avec le SIEML pour la pose d'un réseau

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les conventions de servitude à passer avec le SIEML pour la pose d'un réseau électrique souterrain, sur la parcelle 081 section C n°609 au lieu-dit la Basse Garde sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, commune déléguée de Châtelais.

Messieurs HEULIN Pierre-Marie et HUREL Philippe, intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude à passer avec le SIEML pour la pose d'un réseau électrique souterrain, sur la parcelle 081 section C n° 609 au lieu-dit la Basse Garde sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, commune déléguée de Chatelais,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un adjoint, à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	118
N'ont pas participé au vote :	2 HEULIN Pierre-Marie, HUREL Philippe

Point n°17 : Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Convention d'entretien et de participation financière entre le Département du Maine et Loire et la commune

Présentation : Hubert BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Le Département a décidé d'engager des travaux d'entretien sur la RD 863 (rue d'Anjou) sur la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée. La commune de Segré en Anjou Bleu souhaite profiter de ces travaux pour sécuriser la traversée d'agglomération et mettre en accessibilité les cheminements piétons.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet sera assurée par le Département avec une participation financière de la commune concernant les travaux communaux.

La présente convention a pour objet de définir :

- les modalités de la participation financière de la commune aux aménagements décrits dans la convention, réalisés par le Département sur la route départementale n°863 du PR 17 + 116 au PR 17 + 867,
- La participation financière de la Commune de Segré en Anjou Bleu qui est fixée à **159 429 € TTC.**
- les modalités et les responsabilités d'entretien de ces aménagements et de la section comprise entre le PR 17 + 116 et le PR 17 + 876 entre le Département et la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'autorisation et d'entretien entre la Commune de Segré-en-Anjou-Bleu et le Département pour l'aménagement de la rue d'Anjou (RD 863) sur la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée,

APPROUVE la participation financière de la Commune de Segré-en-Anjou-Bleu d'un montant de **159 429 € TTC,**

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	118	
Abstention :	1	MOULLIERE Sandrine
N'a pas participé au vote :	1	DROUIN Emmanuel

Point n°18 : Participation versée pour la scolarisation d'enfants de Segré-en-Anjou Bleu dans des communes extérieures – Année scolaire 2018-2019

Présentation : Gabriel OREILLARD

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de Segré-en-Anjou Bleu est scolarisé dans une commune extérieure :

- Un enfant à l'école élémentaire Jean Guéhénno de Château Gontier sur Mayenne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU la demande présentée par la commune concernée,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L212-8 et L442-5-1,

ACCEPTÉ de verser la participation suivante :

- 423.80€ à la commune de Château Gontier sur Mayenne pour la scolarisation d'un enfant à l'école élémentaire Jean Guéhénno

DIT que la dépense sera mandatée sur le compte 6558,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	117
Contre :	1 GROSBOIS Marie-Bernadette
Abstention :	1 DENIS-POIZOT Françoise
N'a pas participé au vote :	1 TROTTIER Marie-Annick

Point n°19 : Modification du tableau des emplois au 1^{er} janvier 2020

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Considérant la nécessité de supprimer les postes suivants suites aux départs d'agents remplacés sur un autre grade, aux avancements de grade, aux promotions internes, et aux modifications de temps de travail :

Suppression

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^e cl

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint technique à 24/35^e
- 1 poste d'ATSEM principal 1^e cl. à 17.5/35^e

Considérant la nécessité de créer les postes suivants dans le cadre des recrutements, des intégrations directes et des changements d'organisation prévus en 2020 :

Création

Emplois permanents fonctionnaires à temps complet :

- 1 poste d'adjoint technique

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint technique à 23/35^e
- 1 poste d'adjoint technique à 34/35^e (suite à nouvelles missions d'entretien des locaux)
- 1 poste d'ATSEM principal 1^e cl. à 20.5/35^e (suite à besoins supplémentaires)

Considérant la nécessité d'augmenter le temps de travail du poste suivant dans le cadre de l'organisation des services :

Augmentation du temps de travail inférieure à 10%

Emplois permanents fonctionnaires à temps non complet :

- 1 poste d'adjoint technique : passage de 29/35^e à 30/35^e

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 septembre 2019 et 19 décembre 2019,

ADOpte le tableau des emplois tel qu'indiqué dans le tableau suivant, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Directeur général des services	1		1
- Attaché hors classe	1		1
- Attaché principal	3	-1	2
- Attaché	3		3
- Secrétaire de mairie	1		1
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Rédacteur	4		4
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14		14
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2		2
- Adjoint administratif	12		12
	43	-1	42

FILIERE ANIMATION	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Animateur	2		2
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Adjoint d'animation	8		8
	12	0	12

FILIERE CULTURELLE	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	0		0
- Adjoint du patrimoine	1		1
	3	0	3

FILIERE POLICE MUNICIPALE	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Brigadier chef principal	4		4
- Gardien-brigadier	1		1
	5	0	5

FILIERE SOCIALE	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Puéricultrice de classe supérieure	1		1
- Puéricultrice de classe normale	1		1
- Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	2		2
- Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	2		2
- Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	3		3

- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Agent social	3		3
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	8		8
	23	0	23

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	1		1
- Educateur des APS	1		1
	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Ingénieur principal	1		1
- Ingénieur	2		2
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2		2
- Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4		4
- Technicien	4		4
- Agent de maîtrise principal	3		3
- Agent de maîtrise	5		5
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12		12
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13	-1	12
- Adjoint technique	35	1	36
	81	0	81

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET

FILIERE ADMINISTRATIVE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Adjoint administratif			
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 25.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.00/35 ^{ème})	1		1
	7	0	7

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Animateur			
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe			
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe			
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 28.85/35 ^{ème})	0		0
- Adjoint d'animation			
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	3		3
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 29.40/35 ^{ème})	1		1

(pour un temps de 27.10/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 26.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 25.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 19.85/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 5.60/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 4.50/35 ^{ème})	1		1
	15	0	15

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Educateur de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Agent social (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	2		2
- Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.70/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	0	1	1
(pour un temps de 17.50/35 ^{ème})	1	-1	0
	4	0	4

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 27.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 21.50/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 27.90/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 7.60/35 ^{ème})	1		1
- Adjoint technique (pour un temps de 34,00/35 ^{ème})	0	1	1
(pour un temps de 33.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 33.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 32.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 30.00/35 ^{ème})	1	1	2
(pour un temps de 29.00/35 ^{ème})	2	-1	1
(pour un temps de 28.20/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	2		2
(pour un temps de 27.90/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 24.00/35 ^{ème})	1	-1	0
(pour un temps de 23.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 23.00/35 ^{ème})	1	1	2
(pour un temps de 20.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 20.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 17.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 16.25/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.60/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 15.00/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 12.50/35 ^{ème})	0		0
(pour un temps de 5.50/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 4.00/35 ^{ème})	1		1
	21	1	22

Sous-total (Titulaires)

216	0	216
------------	----------	------------

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS COMPLET**FILIERE ADMINISTRATIVE**

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Attaché	5		5
	5	0	5

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Technicien	1		1
- Adjoint technique	3		3
	4	0	4

FILIERE SOCIALE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1		1
- Agent social	0		0
	1	0	1

FILIERE ANIMATION

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- animateur	2		2
	2	0	2

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Conseiller territorial des APS	1		1
- Educateur des APS	3		3
	4	0	4

EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET**FILIERE SOCIALE**

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (pour un temps de 28.00/35 ^{ème})	1		1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (pour un temps de 10.50/35 ^{ème})	0		0
	1	0	1

FILIERE SPORTIVE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Opérateur des APS (pour un temps de 3.85/35 ^{ème})	2		2
	2	0	2

FILIERE TECHNIQUE

	Nombre de postes		
	15/09/2019	Modifications	01/01/2020
- Adjoint technique			

(pour un temps de 11.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 8.00/35 ^{ème})	1		1
(pour un temps de 3.80/35 ^{ème})	1		1
	3	0	3
Sous-total (Titulaires)	22	0	22
Total général	238	0	238

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune.

Vote du Conseil :

Pour : **114**

Abstentions : **5** PELLETIER Christine, LEUSIE Marc, PAUMIER Céline, DENIS-POIZOT Françoise, DROUIN Emmanuel

N'a pas participé au vote : **1** RENAULT Sonia

Point n°20 : Charte d'utilisation des panneaux lumineux de Segré-en-Anjou Bleu

Présentation : Jérôme BERTHELOT

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal la charte d'utilisation et de diffusion des messages sur l'ensemble des panneaux lumineux de Segré-en-Anjou-Bleu.

Elle a pour objectif de réglementer la diffusion des messages et d'en définir les modalités.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette charte d'utilisation des panneaux lumineux de Segré-en-Anjou-Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE la charte d'utilisation des panneaux lumineux de Segré-en-Anjou-Bleu,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil :

Pour :	114
Contre :	1 DENIS-POIZOT Françoise
Abstentions :	4 LARDEUX Dominique, MARTIN Bernadette, VASLIN Corentin, GELU André
N'a pas participé au vote :	1 SEJOURNE Michel

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

N°	OBJET																												
<p>2019-311</p>	<p>Objet : Résidence d’auteur Segré-en-Anjou Bleu – Demande de subvention Conditions : sollicitation d’une demande de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une résidence d’auteur sur la base du plan de financement suivant :</p> <table border="1" data-bbox="261 488 1506 786"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Ressources</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>DRAC</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td>25 611 €</td> <td>Région</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>9 130 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ressources indirectes affectées</td> <td>6 481 €</td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td>25 611 €</td> <td>Total TTC</td> <td>25 611 €</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Ressources		Objet	Montant HT	Entité	Montant			DRAC	8 000 €		25 611 €	Région	2 000 €			Segré-en-Anjou Bleu	9 130 €			Ressources indirectes affectées	6 481 €	Total TTC	25 611 €	Total TTC	25 611 €
Charges		Ressources																											
Objet	Montant HT	Entité	Montant																										
		DRAC	8 000 €																										
	25 611 €	Région	2 000 €																										
		Segré-en-Anjou Bleu	9 130 €																										
		Ressources indirectes affectées	6 481 €																										
Total TTC	25 611 €	Total TTC	25 611 €																										
<p>2019-312</p>	<p>Objet : Extension de la piscine les Nautilus de la commune déléguée de Segré – Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé Conditions : approbation de la proposition de mission de coordination sécurité protection de la santé à intervenir avec l’entreprise QUALICONSULT - 355, Avenue Patton – CS 56613 – 49066 ANGERS, dans le cadre des travaux d’extension de la piscine « Les Nautilus » de la commune déléguée de Segré, pour un montant de 3 500.00 € HT, selon le détail suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase conception : 490.00 € HT - Phase réalisation : 3 010.00 € HT 																												
<p>2019-313</p>	<p>Objet : Extension de la piscine « les Nautilus » de la commune déléguée de Segré – Mission de Contrôleur technique Conditions : approbation de la proposition de mission de Contrôleur technique à intervenir avec l’entreprise APAVE NORD OUEST SAS – ZAC de l’Hoirie – Rue du Général Charles Lacretelle – 49071 BEAUCOUZÉ CEDEX, dans le cadre des travaux d’extension de la piscine « Les Nautilus » de la commune déléguée de Segré, pour un montant de 8 895.00 € HT, selon le détail suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Missions L – LE – SEI – Hand et PS 8 085.00 € HT - Mission VIE 480.00 € HT - Mission Att Hand 330.00 € HT 																												
<p>2019-314</p>	<p>Objet : Convention avec l’association ESSHA Segré – Section hockey sur gazon Conditions : approbation de la convention avec l’Association ESSHA Section Hockey sur Gazon – 49500 Segré en Anjou Bleu pour la prestation « Initiation Hockey » de Monsieur Manuel COSSON dans le cadre des Temps Activités Périscolaires de l’école élémentaire Les Pierres Bleues les jours suivants : mardi 12 novembre 2019, mardi 19 novembre 2019, mardi 26 novembre 2019, mardi 10 décembre 2019. La convention prend effet à compter du mardi 12 novembre 2019 et son échéance est fixée au mardi 10 décembre 2019. Le prix de la prestation s’élève à 160 € T.T.C</p>																												
<p>2019-315</p>	<p>Objet : Convention avec Madame Caroline PROVOST – Peintre sculpteur Conditions : approbation de la convention avec Madame Caroline Provost – Peintre Sculpteur - 1 avenue des Acacias – 49220 Le Lion d’Angers pour la prestation « Initiation Poterie » dans le cadre des Temps Activités Périscolaires de l’école élémentaire Les Pierres Bleues les jours suivants : mardi 12 novembre 2019, mardi 26 novembre 2019, mardi 10 décembre 2019. La convention prend effet à compter du mardi 12 novembre 2019 et son échéance est fixée au mardi 10 décembre 2019. Le prix de la prestation s’élève à 240 € T.T.C</p>																												

<u>2019-316</u>	<p>Objet : Avenant n°2 au contrat de fourniture de repas aux locataires du square des Charmilles à l'EHPAD sur la commune déléguée de Saint-Martin du Bois</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°2 proposé par Les Résidences du Val d'Oudon de Ste Gemmes-d'Andigné, pour la fourniture de repas aux locataires du Square des Charmille à l'EHPAD de la commune déléguée de Saint Martin du Bois.</p> <p>Le coût du repas est fixé à : repas adulte : 9.74 € TTC</p> <p>L'avenant est souscrit à compter du 1^{er} janvier 2019.</p>																								
<u>2019-317</u>	<p>Objet : Avenant n°3 au contrat de fourniture de repas aux locataires du square des Charmilles à l'EHPAD sur la commune déléguée de St Martin du Bois</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°3 proposé par Les Résidences du Val d'Oudon de Ste Gemmes-d'Andigné, pour la fourniture de repas aux locataires du Square des Charmille à l'EHPAD de la commune déléguée de Saint Martin du Bois.</p> <p>Le nombre de personnes pouvant bénéficier d'une prestation restauration est limité à 3 par repas.</p> <p>L'avenant est souscrit à compter du 15 octobre 2019.</p>																								
<u>2019-318</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal - Famille TRILLOT																								
<u>2019-319</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BIOTEAU René																								
<u>2019-320</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COTTREL Jacqueline épouse BOSSE																								
<u>2019-321</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LAIRY Francis																								
<u>2019-322</u>	<p>Objet : Fixation des tarifs de location des équipements sportifs – Année scolaire 2019/2020</p> <p>Conditions : Fixation des tarifs comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Equipements sportifs</th> <th colspan="4">Coût unitaire horaire</th> </tr> <tr> <th>Collèges publics et privés Lycées publics et privés Maison Familiale Rurale</th> <th>Entreprises Organismes de formation Autres</th> <th>Mas de l'Oudon IME/SIFFP Clairval Etablissements spécialisés et sociaux</th> <th>Associations de SEAB Ecoles primaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Salles spécialisées : de praticable, d'agrès, judo, karaté, tennis de table ...</td> <td style="text-align: center;">5,32 €</td> <td style="text-align: center;">5,32 €</td> <td style="text-align: center;">2,66 €</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> <tr> <td>Grandes salles et salles omnisports</td> <td style="text-align: center;">11,25 €</td> <td style="text-align: center;">11,25 €</td> <td style="text-align: center;">5,62 €</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> <tr> <td>Stades, installations extérieures ou de plein air</td> <td style="text-align: center;">10,24 €</td> <td style="text-align: center;">10,24 €</td> <td style="text-align: center;">5,12 €</td> <td style="text-align: center;">Gratuit</td> </tr> </tbody> </table>	Equipements sportifs	Coût unitaire horaire				Collèges publics et privés Lycées publics et privés Maison Familiale Rurale	Entreprises Organismes de formation Autres	Mas de l'Oudon IME/SIFFP Clairval Etablissements spécialisés et sociaux	Associations de SEAB Ecoles primaires	Salles spécialisées : de praticable, d'agrès, judo, karaté, tennis de table ...	5,32 €	5,32 €	2,66 €	Gratuit	Grandes salles et salles omnisports	11,25 €	11,25 €	5,62 €	Gratuit	Stades, installations extérieures ou de plein air	10,24 €	10,24 €	5,12 €	Gratuit
Equipements sportifs	Coût unitaire horaire																								
	Collèges publics et privés Lycées publics et privés Maison Familiale Rurale	Entreprises Organismes de formation Autres	Mas de l'Oudon IME/SIFFP Clairval Etablissements spécialisés et sociaux	Associations de SEAB Ecoles primaires																					
Salles spécialisées : de praticable, d'agrès, judo, karaté, tennis de table ...	5,32 €	5,32 €	2,66 €	Gratuit																					
Grandes salles et salles omnisports	11,25 €	11,25 €	5,62 €	Gratuit																					
Stades, installations extérieures ou de plein air	10,24 €	10,24 €	5,12 €	Gratuit																					
<u>2019-323</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DEMAS Stéphane																								
<u>2019-324</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Sauveur de Flée – Convention de restauration scolaire</p> <p>Conditions : Approbation de la proposition de fourniture des repas proposé par Convivio, 12 rue du Domaine – ZA de la Retaudais - 35137 BEDEE - pour le restaurant scolaire de Saint-Sauveur-de-Flée.</p> <p>Le contrat prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019. Le prix du repas par enfant s'élève à 2.8705€ T.T.C. Le prix du repas par adulte s'élève à 3.2103€ T.T.C.</p>																								
<u>2019-325</u>	<p>Objet : Commune déléguée de La Ferrière de Flée – Convention de restauration scolaire</p> <p>Conditions : approbation de la proposition pour la fourniture des repas proposé par Convivio, 12 rue du Domaine – ZA de la Retaudais - 35137 BEDEE - pour le restaurant scolaire de La Ferrière-de-Flée.</p> <p>L'avenant prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019. Le prix du repas par enfant s'élève à 2.8569€ T.T.C.</p>																								
<u>2019-326</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DURAND																								
<u>2019-327</u>	Objet : Commune déléguée de Châtelais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GASNIER																								

Conditions :**TARIFS DES ENTREES**

	tarifs 01/11/2019
Tarif plein	7,00 €
Tarif réduit	6,00 €
Tarif cézam	6,00 €
Tarif – 14 ans	4,10 €
e Pass individuel	4,50 €
Ciné-chèque	5,80 €
Orange Cinéday	5,00 €
Tarif groupe (+ 20 personnes)	4,70 €
Evènement / ciné-club	5,10 €
Ciné-goûter	5,10 €
Ecole au cinéma	2,50 €
Collège/Lycée au cinéma	2,50 €
Carte abonné 2019 (7 places à 5,30 € valables 6 mois)	37,10 €
Carte abonné 2019 (5 places à 5,40 € valables 6 mois)	27,00 €
Carte Ciné-Club Les Mistons (7 places à 5,10 € valables 6 mois)	35,70 €
Chek adulte 2020 (10 places à 5,70 € valables jusqu'au 31/12/2020)	57,00 €
Chek enfant 2020 (10 places à 4,30 € valables jusqu'au 31/12/2020)	43,00 €
Chek adulte 2019 (10 places à 5,50 € valables jusqu'au 31/12/2019)	55,00 €
Chek enfant 2019 (10 places à 4,10 € valables jusqu'au 31/12/2019)	41,00 €
Chek adulte 2018 (10 places à 5,30 €)	53,00 €
Chek enfant 2018 (10 places à 4,00 €)	40,00 €
Chek Resto du Cœur	3,10 €
Ticket Exceptionnel / spécial	3,10 €
Tarif gratuit	0.00 €
Supplément 3 D	2,00 €
Fête du cinéma	4,00 €
Printemps du cinéma	4,00 €
Rentrée du cinéma	4,00 €
Vente grande affiche	5,00 €
Vente petite affiche	3,00 €
Opéra	15,00 €
Opéra jeune	10,00 €

TARIFS DES FRIANDISES

		tarifs au 01/11/2019
POP CORN sucré/salé	70 cl	2,00 €
	125 cl	3,00 €
	235 cl	5,00 €

	Seau	5,00 €
BOISSONS	PET 50 cl	1,50 €
	PET 40 cl	1,40 €
	Gourde 20 cl	0,90 €
CONFISERIE sucré	Sachet bonbons 120g	1,60 €
	M&M's 100g	1,80 €
	M&M's 200g	3,60 €
	Twix mini cubes 154g	3,00 €
	Maltesers 85g	1,80 €
	Kit Kat ball 140g	3,00 €
	Kinder Bueno Cup 97,2g	3,00 €
	Mikado pocket	1,20 €
	Barba Box 50g	2,00 €
	Sucette chupas	0,50 €
CONFISERIE salé	Chips Lay's 45g	0,90 €
	Springles 40g	1,50 €
GLACES	Bâtonnets	2,50 €
	Minicups 100 ml	2,70 €
	Cream crisp	2,90 €
2019-329	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant 1 au marché de travaux du lot 01 – Démolition / gros œuvre</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir SARL MJCD – 31 chemin de la Guesnardière – 53200 CHATEAU-GONTIER du lot 1 – Démolition / Gros oeuvre pour un montant de 4 550.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 26 315.78 € HT.</p>	
2019-330	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant n°2 au marché de travaux du lot 02 – charpente</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir SARL Entreprise MORFOISE – 4 chemin des Loges – L'Hôtellerie de Flée – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU du lot 2 – Charpente pour un montant de 417.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 14 559.10 € HT.</p>	
2019-331	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant n°2 au marché de travaux du lot 03 – couverture</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir avec GAUBERT COUVERTURE – La Gibaudière – L'Hôtellerie de Flée – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU du lot 3 – Couverture pour un montant de 1 697.45 € HT portant le nouveau montant de travaux à 15 205.72 € HT.</p>	
2019-332	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 04 – Isolation / cloison / plafonds</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir avec SIGMA – rue Jean Monnet – BP 30315 – Segré – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU du lot 4 – Isolation / Cloison / Plafonds pour un montant de 200.00 € HT portant le nouveau montant de travaux à 25 035.27 € HT.</p>	
2019-333	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 05 – Menuiseries intérieures bois / menuiseries extérieures PVC</p>	

	<p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir avec SARL MONNIER – La Jarriais – 53800 SAIT-MARTIN-DU-LIMET du lot 5 – Menuiseries intérieures bois / Menuiseries extérieures PVC pour un montant de 752.71 € HT portant le nouveau montant de travaux à 10 039.29 € HT.</p>																																
2019-334	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 06 – Peinture</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir avec EURL BAUDY Marc – 21 rue Louis Lépine – Segré – 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU du lot 6 – Peinture pour un montant de 558.96 € HT portant le nouveau montant de travaux à 14 059.26 € HT.</p>																																
2019-335	<p>Objet : Travaux d'aménagement d'un logement communal de la commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée – Avenant n°1 au marché de travaux du lot 07 – Electricité / chauffage / Plomberie / Ventilation</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement d'un logement communal de la Commune déléguée de l'Hôtellerie de Flée, à intervenir avec SARL LORINQUER – La Livrennière – 49480 SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU du lot 7 – Electricité / Chauffage / Plomberie / Ventilation pour un montant de 400.08 € HT portant le nouveau montant de travaux à 20 479.34 € HT.</p>																																
2019-336	<p>Objet : ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe cinéma le Maingué</p> <p>Conditions : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine d'un montant de 50 000 € pour pallier aux éventuelles insuffisances de trésorerie du budget annexe Cinéma Le Maingué.</p> <p>Les conditions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant : 50 000 € - Durée : 12 mois - Taux Révisable EURIBOR 3 mois moyenné : index sept 2019 + marge : 0,50% l'an - Taux intérêt plancher : 0.50% <p>Le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement des intérêts : Trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office - Commission d'engagement : 0.10% l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie) 																																
2019-337	<p>Objet : Résidence d'auteur Segré-en-Anjou Bleu – Demande de subvention</p> <p>Conditions : sollicitation d'une demande de subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une résidence d'auteur sur la base du plan de financement suivant (Annule et remplace la décision n°2019-337 : modification du plan de financement)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Ressources</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Charges spécifiques à l'action</td> <td style="text-align: right;">1 400 €</td> <td>DRAC</td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> </tr> <tr> <td>Services extérieures</td> <td style="text-align: right;">6 054 €</td> <td>Région</td> <td style="text-align: right;">2 000 €</td> </tr> <tr> <td>Charges de personnel</td> <td style="text-align: right;">6 000 €</td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td style="text-align: right;">7 130 €</td> </tr> <tr> <td>Hébergement – repas</td> <td style="text-align: right;">5 676 €</td> <td>Ressources indirectes affectées</td> <td style="text-align: right;">6 481 €</td> </tr> <tr> <td>Charges indirectes affectées</td> <td style="text-align: right;">6 481 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: right;">25 611 €</td> <td>Total TTC</td> <td style="text-align: right;">25 611 €</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Ressources		Objet	Montant HT	Entité	Montant	Charges spécifiques à l'action	1 400 €	DRAC	10 000 €	Services extérieures	6 054 €	Région	2 000 €	Charges de personnel	6 000 €	Segré-en-Anjou Bleu	7 130 €	Hébergement – repas	5 676 €	Ressources indirectes affectées	6 481 €	Charges indirectes affectées	6 481 €			Total TTC	25 611 €	Total TTC	25 611 €
Charges		Ressources																															
Objet	Montant HT	Entité	Montant																														
Charges spécifiques à l'action	1 400 €	DRAC	10 000 €																														
Services extérieures	6 054 €	Région	2 000 €																														
Charges de personnel	6 000 €	Segré-en-Anjou Bleu	7 130 €																														
Hébergement – repas	5 676 €	Ressources indirectes affectées	6 481 €																														
Charges indirectes affectées	6 481 €																																
Total TTC	25 611 €	Total TTC	25 611 €																														
2019-338	<p>Objet : Organisme de formation « l'ARIFTS » - Mise à disposition gracieuse des locaux du RAM</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition gracieuse des locaux du RAM au profit de l'organisme de formation « l'ARIFTS », dans le cadre de l'organisation d'une formation continue pour les assistantes maternelles agréées intitulée « Parler avec un mot et un signe », les samedi 30 novembre 2019, 14 décembre 2019, 25 janvier 2020.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, du 29 novembre 2019 à 16h au 30 novembre 2019 à</p>																																

	17h30 ; du 13 décembre 2019 à 16h au 14 décembre 2019 à 17h30 ; du 24 janvier 2020 à 16h au 25 janvier 2020 à 17h30.
2019-339	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LONGUIER-JOULAIN
2019-340	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HOUILLOT Didier
2019-341	Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association d'Aide aux Handicapés Adultes du Haut-Anjou Conditions : approbation de la convention de mise à disposition, au profit de l'Association d'Aide aux Handicapés Adultes du Haut-Anjou, de locaux non exclusifs situés au Groupe Milon à Segré. Cette mise à disposition, à titre gratuit, est conclue pour la matinée du mercredi 20 novembre 2019.
2019-342	Objet : Parc des Expositions de Segré – Contrat de cession avec VB Production pour une représentation du spectacle « Sur la Route des Balkans » Conditions : approbation du contrat de cession avec VB production pour une représentation du spectacle « Un Amour de Music-Hall International », au Parc des Expositions de Segré. Le contrat est valable pour la journée du 22 novembre 2019. Le prix de la représentation s'élève à 9 389.50 € TTC.
2019-343	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau - Réfection de couverture ardoise et reprise des corniches en tuffeau de l'église Saint Pierre Conditions : approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes, pour les travaux de réfection de couverture ardoise et reprise des corniches en tuffeau de l'Église Saint Pierre sur la commune déléguée de Nyoiseau, selon le détail par lot et montant ci-dessous : Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de Taille : EURL LEBLANC TRADITION – La Roche d'Iré – 49440 LOIRÉ pour un montant total de 8 839.52 € HT . Lot 2 – Charpente – Couverture ardoise - Zinguerie : SUD MAYENNE LA TOITURE – ZA de Grez en Bouère – 53290 GREZ EN BOUERE pour un montant total de 76 810.80 € HT .
2019-344	Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FOURIER
2019-345	Objet : Commune déléguée de Bourg d'Iré – Bail commercial avec Monsieur DUBSET Johnny Conditions : approbation de la location d'un ensemble immobilier à vocation commerciale d'une surface de 117 m ² , situé 3 Rue Paul Guienne, Le Bourg d'Iré – 49520 Segré-en-Anjou Bleu, sous forme de bail commercial. DIT que la location prend effet à compter du 9 novembre 2019 pour prendre fin au 7 novembre 2028. Le montant du loyer annuel est fixé à 2 112 €, payable mensuellement et d'avance.
2019-346	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans la cimetière communal – Famille RENAUDIN JUIN
2019-347	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Rénovation de la salle de karaté – Relance – lot 1 : bardage, isolation, panneaux translucides Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise REBOURS Père en Fils – 23 Rue de l'Anjou – Ampoigné – 53200 PRÉE D'ANJOU, pour les travaux de rénovation de la salle de karaté de la commune déléguée de Segré, lot1 – Bardage / Isolation / Panneaux translucides, pour un montant de : Offre de base + variante : dépose et repose des bardages métalliques existants - Isolation des murs ossature bois épaisseur 140mm soit un montant total de 22 167.88 € HT
2019-348	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux - Travaux de déconstruction / désamiantage de l'ensemble immobilier 59 rue Lamartine et 2ter rue de la Gare Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l'entreprise SAS Société de Démolition Industrielle et Génie Civil - SAS SDIGC – 46 Rue de Bédée – 35137 PLEUMELEUC, pour les travaux de déconstruction / désamiantage de l'ensemble l'immobilier 59 Rue Lamartine et 2ter Rue de la Gare - commune déléguée de Segré, pour un montant de 118 274.00 € HT.
2019-349	Objet : Commune déléguée de Châtellais – Travaux d'aménagement d'un logement communal Conditions : approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises selon le détail par lot et montant ci-dessous : Lot 1 – démolition / gros œuvre / VRD : SARL THIBAULT, Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de 38 099.07 € HT Lot 2 – Charpente bois / bardage : SARL MORFOISE, Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant total de

	<p>18 008.12 € HT</p> <p>Lot 4 – Menuiseries intérieures et extérieures : SARL SIGMA, Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de 18 555.12 € HT</p> <p>Lot 5 – Plâtrerie isolation : EURL MAUSSION, Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de 9 370.25 € HT</p> <p>Lot 6 – Faux plafonds : SARL ATELIERS DES PLAFONDS DU MAINE, Saint-Léger-de-linières, pour un montant de 1 692.16 € HT</p> <p>Lot 7 – Carrelage / faïence : SARL GUILLOT CARRELAGE, Loire-Authion, pour un montant de 4 212.06 € HT</p>
<u>2019-350</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Avenant n°9 au contrat de fourniture de repas pour les écoles</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°9 proposé par les Résidences du Val d’Oudon, pour la fourniture de repas assurés pour les écoles de Saint-Martin du Bois.</p> <p>Le coût du repas est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2020, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repas enfant 4.28 € TTC - repas adulte 5.11 € TTC <p>Le coût du repas est fixé, à compter du 1^{er} septembre 2020, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repas enfant 4.33 € TTC - repas adulte 5.17 € TTC
<u>2019-351</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FROGER</p>
<u>2019-352</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Avenant n°4 au contrat de fourniture de repas aux locataires du square des Charmilles à l’EHPAD</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°4 proposé par Les Résidences du Val d’Oudon de Ste Gemmes-d’Andigné, pour la fourniture de repas aux locataires du Square des Charmille à l’EHPAD de la commune déléguée de Saint Martin du Bois.</p> <p>Le coût du repas est fixé, à compter du 1^{er} janvier 2020, à 9.86 € TTC.</p>
<u>2019-353</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Concession dans le cimetière communal de St Aubin – Famille GABILLARD</p>
<u>2019-354</u>	<p>Objet : Contrat de prêt de 3 000 000 € auprès de la Caisse d’Epargne Bretagne Pays de Loire</p> <p>Conditions : prêt contracté auprès de la Caisse d’Epargne Bretagne-Pays de Loire à taux fixe d’un montant de 3 000 000 € pour financer les travaux réalisés en 2019 sur le budget communal, dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objet : Financement des travaux 2019 - Montant : 3 000 000 € - Durée : 180 mois - Dont différé en capital : Néant - Taux : 0.53% l’an - Périodicité des échéances : Trimestrielles - Profil de Remboursement : Progressif classique - Frais de dossier : 3 000 € - TEG : 0.54% - Taux de période : 0.14% - Durée de période : 3 mois - Garanties : Néant - Dispositions particulières : Versement des fonds au plus tard le 31/12/2019 - Typologie Gissler : 1A
<u>2019-355</u>	<p>Objet : Contrat de prêt de 600 000 € auprès de la Caisse d’Epargne Bretagne – Pays de Loire</p> <p>Conditions : prêt contracté auprès de la Caisse d’Epargne Bretagne-Pays de Loire à taux fixe d’un montant de 600 000 € pour financer les travaux réalisés en 2019 sur le budget assainissement collectif, dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objet : Financement des travaux 2019 - Montant : 600 000 € - Durée : 240 mois - Dont différé en capital : Néant - Taux : 0.69% l’an - Périodicité des échéances : Trimestrielles - Profil de Remboursement : Progressif classique - Frais de dossier : 900 €

	<ul style="list-style-type: none"> - TEG : 0.71% - Taux de période : 0.18% - Durée de période : 3 mois - Garanties : Néant - Dispositions particulières : Versement des fonds au plus tard le 31/12/2019 - Typologie Gissler : 1A
<u>2019-356</u>	<p>Objet : Contrat de prêt de 10 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire</p> <p>Conditions : prêt contracté auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire à taux fixe d'un montant de 10 000 € pour financer les travaux de climatisation réalisés en 2019 sur le budget cinéma, dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objet : Financement des travaux de climatisation 2019 - Montant : 10 000 € - Durée : 120 mois - Dont différé en capital : Néant - Taux : 0.08% l'an - Périodicité des échéances : Trimestrielles - Profil de Remboursement : Progressif classique - Frais de dossier : 300 € - TEG : 1.25% - Taux de période : 0.31% - Durée de période : 3 mois - Garanties : Néant - Dispositions particulières : Versement des fonds au plus tard le 31/12/2020 - Typologie Gissler : 1A
<u>2019-357</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DEROUET
<u>2019-358</u>	<p>Objet : Contrat Service Plus</p> <p>Conditions : Approbation du contrat présenté par Berger Levrault pour une durée de 3 ans – Prix annuel : 2 212.63 € TTC</p>
<u>2019-359</u>	<p>Objet : Assurance Dommages aux biens – Avenant à la police référence n°0002 avec la SMACL</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant à la police portant la surface déclarée au 1^{er} janvier 2020 à 124 307 m²</p>
<u>2019-360</u>	<p>Objet : Fournitures administratives de bureau sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Accord-cadre de fournitures administratives de bureau</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 à l'accord cadre de fournitures administratives de bureau – lot 2 : papier attribué à la société DELTA BUREAU – 2 avenue Paul Prosper Guilhem – 49070 BEAUCOUZE, d'un montant de 500.00€ HT portant le nouveau montant maximum pour le lot 2 à 5 500.00€ HT.</p>
<u>2019-361</u>	<p>Objet : Avenant de transfert – Groupe Delta Ouest – Fournitures administratives de bureau – Accord-cadre de fournitures – Lot 2 : papier - Avenant 2</p> <p>Conditions : Approbation de l'avenant n°2 de transfert à intervenir avec l'entreprise GROUPE DELTA OUEST – 3 rue Jean Dausset – 53810 CHANGE, pour le marché accepté ayant pour objet Fournitures administratives de bureau – Accord-cadre de Fournitures, pour le lot 2 – papier. La facturation des prestations réalisées sera effectuée par le Nouveau Titulaire.</p>
<u>2019-362</u>	<p>Objet : Avenant n°2 au contrat de collecte et traitement des déchets ménagers avec la Société Suez RV ouest</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°2 au contrat de collecte et traitement des déchets ménagers avec la Société Suez RV Ouest (portant sur le changement de lieu de vidage des ordures ménagères effectif depuis le 1^{er} juillet 2019 et sur la réduction de la TGAP passant de 24 € à 17 € en 2019).</p>
<u>2019-363</u>	<p>Objet : Fourniture de petits équipements – Service technique sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – Accord-cadre de fournitures – lot 5 : peinture – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 à l'accord cadre de fournitures de petits équipements – service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, attribué à la SARL Espace Revêtement et Peinture et Décoration de l'Ouest – 30 Rue du Doyenné – 49100 ANGERS – lot 5 peinture, d'un montant de 4 500.00 € HT la première année, portant le nouveau montant maximum pour la première année à 4 950.00 € HT.</p>
<u>2019-364</u>	Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession dans le cimetière communal – Famille GENEIX - VILCHIEN
<u>2019-365</u>	Objet : Maîtrise d'œuvre – Transformation d'un terrain de football engazonné en surface synthétique –

	<p>Commune déléguée de Segré – Avenant 1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la SARL SPORT INITIATIVES – ZA La Belle Croix 2 – 72510 REQUEIL, pour le projet de transformation d'un terrain de football engazonné en surface synthétique sur la commune déléguée de Segré,</p> <p style="text-align: right;">Montant initial des honoraires MOE 17 727.00€ HT Montant définitif des honoraires MOE 19 399.80€ HT Montant de l'avenant n° 1 : 1 672.80€ HT</p>
2019-366	<p>Objet : Travaux de ravalement, pierre de taille, couverture sur clocher de l'Eglise ST Martin de Vertoux de la Commune déléguée de La Chapelle sur Oudon – Marché de travaux</p> <p>Conditions : approbation des marchés de travaux à intervenir avec les entreprises suivantes, selon le détail par lot et montant ci-dessous :</p> <p>Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de Taille : EURL LEBLANC TRADITION – La Roche d'Iré – 49440 LOIRÉ pour un montant total de 113 173.72 € HT.</p> <p>Lot 2 – Couverture ardoise - Zinguerie : SARL BIDAUD - 3 Rue Taillederie – Saint Sauveur de Flée – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant total de 15 541.36 € HT.</p>
2019-368	<p>Objet : Commune déléguée de Segré- Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RICOU</p>
2019-369	<p>Objet : Commune déléguée d'Aviré – Concession dans le cimetière communal – Famille GUILLOUX Jean-Paul et MATHIEU Brigitte</p>
2019-370	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Contrat avec l'association les deux collines pour l'animation à la résidence HISIA du jeudi 13 février 2020</p> <p>Conditions : Approbation du contrat à intervenir avec l'association les deux collines – 4 rue de la Roirie 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU – pour l'animation du Jeudi 13 Février 2020 à la Résidence HISIA. Le prix de la prestation s'élève à 60 €.</p>
2019-371	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Contrat avec l'association les deux collines pour l'animation à la maison de retraite du Parc du jeudi 23 janvier 2020</p> <p>Conditions : Approbation du contrat à intervenir avec l'association les deux collines – 4 rue de la Roirie 49500 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU – pour l'animation du Jeudi 23 Janvier 2020 à la Maison de Retraite du Parc. Le prix de la prestation s'élève à 60 €.</p>
2019-372	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Convention de partenariat avec le collège Georges Gironde de la commune déléguée de Segré pour l'aménagement de l'environnement floral de l'intérieur et des abords de l'école primaire René BROSSARD</p> <p>Conditions : approbation du contrat à intervenir avec le Collège Georges Gironde – Route de Pouancé 49500 Segré-en-Anjou Bleu – pour l'aménagement de l'environnement floral de l'intérieur et des abords de l'école primaire René Brossard pour l'année scolaire 2019/2020. Le prix annuel s'élève à 1350.00€ TTC.</p>
2019-373	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MONNIER</p>
2019-374	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant La Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille JANEAU</p>
2019-375	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition d'un garage au profit de l'association ASLVA</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 7 rue Paul Guienne, Le Bourg d'Iré d'une surface de 20 m², au profit de l'association ASLVA demeurant route de Challain, Le Bourg d'Iré (49520).</p> <p>Cette mise à disposition est conclue, à compter du 02 janvier 2020, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 430,20 €.</p>
2019-376	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition d'un garage au profit de Madame Isabelle DIOT</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 6 rue Paul Guienne, Le Bourg d'Iré, d'une surface de 20 m², au profit de Madame Isabelle DIOT, Le Bois Pineau à Saint Gemmes d'Andigné.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue, à compter du 02 janvier 2020, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 430,20 €.</p>
2019-377	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur Matthieu BOIVIN</p>

	<p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 9 rue Paul Guienne Le Bourg d'Iré, d'une surface de 20 m², au profit de Matthieu BOIVIN 56 rue de l'Anjou à Bel Air de Combrée (Maine-et-Loire).</p> <p>Cette mise à disposition est conclue, à compter du 02 janvier 2020, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 430,20 €.</p>
2019-378	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition d'un garage au profit de Madame Maryse HARDOUIN</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé rue Paul Guienne n° 6, Le Bourg d'Iré, d'une surface de 20 m², au profit de Madame Maryse HARDOUIN demeurant 155 rue de Bretagne à COMBREE (Maine-et-Loire).</p> <p>Cette mise à disposition est conclue, à compter du 02 janvier 2020, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 430,20 €.</p>
2019-379	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur RICOU Emmanuel et Madame LEGAULT Caroline</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 13 ter rue Paul Guienne, Le Bourg d'Iré, d'une surface de 20 m², au profit de Monsieur Emmanuel RICOU et Madame LEGAULT Caroline demeurant 6 Cour des Jardins Le Bourg d'Iré (Maine-et-Loire).</p> <p>Cette mise à disposition est conclue, à compter du 02 janvier 2020, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 430,20 €.</p>
2019-380	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur Claude SAVARIS</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé 13 ter rue Paul Guienne, Le Bourg d'Iré, d'une surface de 20 m² au profit de Monsieur Claude SAVARIS demeurant 1 Cour des Jardins Le Bourg d'Iré (Maine-et-Loire).</p> <p>Cette mise à disposition est conclue, à compter du 02 janvier 2020, pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 430,20 €.</p>
2019-381	<p>Objet : Contrat d'engagement entre Myriam GALLOT, la médiathèque de Segré et le Collège Georges Gironde pour l'intervention de l'auteure dans le cadre du prix des Incorruptibles</p> <p>Conditions : Approbation de la convention de Myriam Gallot, auteure – 20 rue Saint Maximin 69003 LYON pour son intervention dans le cadre du prix des Incorruptibles à la médiathèque de Segré. Le prix de l'intervention s'élève à 445,98€ + frais de transport, d'hébergement et de repas. Un acompte de 76€ pour le transport devra être versé à la signature du contrat.</p>
2019-382	<p>Objet : Convention avec l'association ESSHA Segré – Section hockey sur gazon – Avenant 1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant fixant la dernière séance d'initiation le mardi 17 décembre 2019 au lieu du mardi 10 décembre 2019 prévu dans la convention. Complète la décision n°2019-314</p>
2019-383	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur LEBRETON Arnaud</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé impasse des jardins (garage n°3), à Ste Gemmes d'Andigné, d'une surface de 19.18 m², au profit de Monsieur LEBRETON Arnaud 7 rue de la Croix de Lorraine à SAINTE-GEMMES-d'ANDIGNE, 49500 SEGRÉ-en-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 6 décembre 2019, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 320 €.</p>
2019-384	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur CADEAU Alain</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé impasse des jardins (garage n°6), à Ste Gemmes d'Andigné, d'une surface de 19.18 m², au profit de Monsieur Alain CADEAU demeurant 5 impasse du presbytère SAINTE-GEMMES-d'ANDIGNÉ 49500 SEGRÉ-en-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 320 €.</p>
2019-385	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur BELLANGER Philippe</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé impasse des jardins (garage n°4), à Ste Gemmes d'Andigné, d'une surface de 19.18 m², au profit de Monsieur Philippe BELLANGER demeurant 15 rue du Flucas 49500 SEGRÉ-en-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2020, et sera</p>

	renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 320 €.
2019-386	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur DAVID Joël</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé impasse des jardins (garage n°7), à Ste Gemmes d'Andigné, d'une surface de 19.18 m², au profit de Joël DAVID demeurant 7 Rue de la Croix de Lorraine SAINTE-GEMMES-d'ANDIGNÉ 49500 SEGRÉ-en-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 320 €.</p>
2019-387	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur DESCOMBES Christian</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé impasse des jardins (garage n°5), à Ste Gemmes d'Andigné, d'une surface de 19.18 m², au profit de Monsieur Christian DESCOMBES demeurant 9 Place de l'église SAINTE-GEMMES-d'ANDIGNÉ 49500 SEGRÉ-en-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 320 €.</p>
2019-388	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné - Mise à disposition d'un garage au profit de Monsieur MOINE Michel</p> <p>Conditions : d'approuver la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un garage situé impasse des jardins (garage n°1), à Ste Gemmes d'Andigné, d'une surface de 19.18 m², au profit de Monsieur Michel MOINE demeurant 7 rue de la Chétardièrre SAINTE-GEMMES-d'ANDIGNÉ 49500 SEGRÉ-en-ANJOU BLEU.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2020, et sera renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans. Le loyer annuel est fixé à 320 €.</p>

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

ADRESSE DU BIEN	REFERENCES CADASTRALES
12 rue Neil Armstrong - SEGRE	331 AK 486 497
7 rue Pierre Gendry- SEGRE	331 C 580
6 rue de la Tourbière- SEGRE	331 AD 670
51 avenue d'Eventard- SEGRE	331 Ak 188
27 rue Misengrain - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AE 140 - 317
33 rue des Jardins - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AB 509 et 510
41 rue de l'Alexandrière - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AM 438
14 C rue de l'Ile - Le Bois I - NOYANT LA GRAVOYERE	229 AI 59
21 rue Jacqueline Auriol- SEGRE	331 AK 516
4 route de Loiré - LE BOURG-D'IRE	037 B 345 - 847 et 848
7 rue de la Croix de Lorraine - STE GEMMES D'ANDIGNE	277 D 1671
10 route de Loiré - LE BOURG-D'IRE	037 B 1834 - 1835
"L'Orée du Bois d'Eventard"- SEGRE	331 AK 525
23 rue Principale - CHATELAIS	081 AB 541
2 rue Pierre Gendry- SEGRE	331 C 571
7 rue d'Anjou - L'HOTELLERIE DE FLEE	158 B 763 764
18 rue de la Lampisterie- SEGRE	331 AD 749
1 rue du Cloteau du Bas- SEGRE	331 AK 475 et 481
15 rue du Lavoir- SEGRE	331 D 419 et 420
7 bis rue Gaston Joubin- SEGRE	331 AM 385 et 386
20 rue d'Anjou - AVIRE	014 B 129
15 rue de l'Hommeau - ST MARTIN DU BOIS	305 AB 447